Table GIRT 062

Mise à jour : mardi, 5 février 2019

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	CHEMIN_CASEY et CONTRAINTES_CASEY	**Nom carte :**	06252_ZECBoulle4_cheminCasey_contraintesCaseyV3_nord.pdf 06252_ZECBoulle4_cheminCasey_contraintesCaseyV3_sudA.pdf 06252_ZECBoulle4_cheminCasey_contraintesCaseyV3_sudB.pdf
Superficie :	292 ha	**TFS :**	Zec Boullé
UA :	062-71	**VHR :**	
MRC :	Matawinie	**Autochtone :**	Communauté Atikamekw de Manawan
Municipalité :	TNO (Baie-de-la-Bouteille)	**Autres :**	Villégiateurs
Année d'intervention projetée : 2019-2021			

Préoccupations

	Source	Nature	*Mesures d'harmonisation demandées*	*Mesures d'harmonisation recommandées*
1.	MRC de Matawinie	Paysage	⇒ Préserver un visuel compatible avec un usage de villégiature	⇒ Maintenir un corridor routier de 30 m (article 8, RADF).
2.	ZEC Boullé	Chasse à l'orignal	⇒ Mesure générique	⇒ Mesure générique
		Paysage	⇒ Conserver un corridor routier de 30 m en bordure du chemin de Casey dans les blocs de coupe de régénération (CR) (voir les 3 cartes).	⇒ Maintenir un corridor routier de 30 m (article 8, RADF).
3.	Communauté Atikamekw de Manawan	Bonification de la planification forestière	⇒ Ajouter un bloc de récolte de moins de 5 ha dans le corridor routier du chemin Manawan (face à la jonction du chemin de Casey).	⇒ Ajouter la récolte du corridor routier sur le chemin Manawan à l'intersection du chemin de Casey (à localiser par la communauté Atikamekw de Manawan).

Résumé des démarches d'harmonisation

Transport des bois

	Itinéraires	Utilisateurs concernés	*Mesures d'harmonisation recommandées*
1.	Chemin de Casey & chemin de Manawan	⇒ TNO, Zec Boullé, St-Michel-des-Saints	⇒ Incluses dans l'harmonisation

Résumé des démarches d'harmonisation

Mesures d'harmonisation générales

1. Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
    a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.

2. Maintenir ou améliorer l'état initial des infrastructures tout au long de la période de réalisation des travaux (commerciaux et non commerciaux) et à la fin des travaux.

   <u>État initial</u> : si une infrastructure n'est pas adéquate au début des travaux, elle devra être remise dans un état adéquat à la fin des travaux. L'objectif de cette mesure est d'éviter la détérioration d'un chemin par le transport forestier.

3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'orignal (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.

4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.

5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.

6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.

Adoption

Lors de la rencontre du 31 janvier 2019 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire a été accepté à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Puisqu'aucune préoccupation n'a été émise quant à la fermeture de chemin par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire sur les chemins en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, la Table GIRT 062 y donne implicitement son avis favorable.

PAFIO 2018-2020
06252_ZECBoulle4_cheminCasey_contraintesCaseyV3_nord
Secteurs chemin Casey et contraintes_Casey version 3 nord

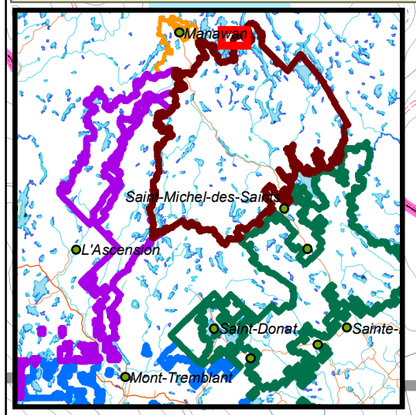

Pourvoirie Lac du Repos

Lac Perroy

Lac Kantcockekamacik

Lac Kaaciniwakamacik

Lac Pikokoto

Lac Kamickekwakamacik

CN - Chemin numéroté

CR - Corridor routier

MP - Projet du milieu

VI - Site de villégiature isolé

06

59

PAFIO 2018-2020 UG 62

Chemin_CaseyPC2

Traitement planifié
- CPPTM
- CPRS
- RPLB_700

Consultation_publique2018
- Travaux de récolte soumis à la consultation publique PAFIO 2018
- Réseau principal PAFI_Lanaudière_062
- Territoires fauniques structurés

sentiers motoneige Lanaudière FCMQ

CATÉGORIE
- sentiers Trans-Québec
- sentiers régionaux
- sentiers locaux
- sentiers non-subventionnés
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 15 - Contraintes particulières
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 02 - Emprise de chemin
- 15 - Contraintes particulières
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 05 - Autres lisières boisées
- 06 - Corridor routier
- 08 - Aucune récolte permise entre le 1er mars et le 31 août
- 17 - Aucune récolte permise entre le 16 mars et le 31 août aucune utilisation de pesticide ou phytocide
- 15 - Contraintes particulières
- 30 - Pas d'exploitation ou d'aménagement de sablière

Mode_de_Gestion

Modes de gestion
- 06 Forêt d'expérimentation sur Unité d'aménagement (UA)
- 07 Forêt d'enseignement et de recherche (FER)
- 10 Érablière acéricole (production mixte) sur UA
- 12 Territoire forestier résiduel (TFR) sous Convention de gestion territoriale (CGT)
- 15 Écosystème forestier exceptionnel désigné (EFE)
- 40 Parc national québécois
- 41 Autre terrain du MRN (Faune et SEPAQ)
- 49 Refuge biologique désigné et Forêt d'expérimentation
- 50 Réserve écologique
- 51 Terrain vacant du MDDELCC
- 52 Eaux (lacs importants,fleuve et réservoir)
- 53 Réserve aquatique et/ou Habitat floristique menacé
- 54 Réserve de biodiversité
- 55 Projet de refuge biologique exclu de la production forestière
- 58 Forêt d'expérimentation et Refuge biologique en projet
- 59 Refuge biologique désigné
- 66 Forêt d'expérimentation
- 80 Érablière acéricole en territoire forestier résiduel (TFR)
- Ilots vieillissement
- Ilots vieillissement

Forêts, Faune et Parcs
Québec

1:20 000

Carte préparée par : Frédéric Joubert ing.f.

\\se165c\commun\PAFI\consultations\2018\rencontres_mesures_harmonisation\

PAFIO 2018-2020
06252_ZECBoulle4_cheminCasey_contraintesCaseyV3_sudA
Secteurs chemin Casey et contraintes_Casey version 3 sud A

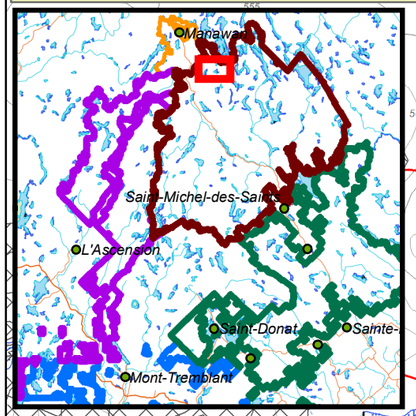

PAFIO 2018-2020 UG 62

Chemin_CaseyPC2

Traitement planifié
- CPPTM
- CPRS
- RPLB_700

Consultation_publique2018
- Travaux de récolte soumis à la consultation publique PAFIO 2018
- Réseau principal PAFI_Lanaudière_062
- Territoires fauniques structurés

sentiers motoneige Lanaudière FCMQ

CATÉGORIE
- sentiers Trans-Québec
- sentiers régionaux
- sentiers locaux
- sentiers non-subventionnés
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 15 - Contraintes particulières
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 02 - Emprise de chemin
- 15 - Contraintes particulières
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 05 - Autres lisières boisées
- 06 - Corridor routier
- 08 - Aucune récolte permise entre le 1er mars et le 31 août
- 17 - Aucune récolte permise entre le 16 mars et le 31 août aucune utilisation de pesticide ou phytocide
- 15 - Contraintes particulières
- 30 - Pas d'exploitation ou d'aménagement de sablière

Mode_de_Gestion

Modes de gestion
- 06 Forêt d'expérimentation sur Unité d'aménagement (UA)
- 07 Forêt d'enseignement et de recherche (FER)
- 10 Érablière acéricole (production mixte) sur UA
- 12 Territoire forestier résiduel (TFR) sous Convention de gestion territoriale (CGT)
- 15 Écosystème forestier exceptionnel désigné (EFE)
- 40 Parc national québécois
- 41 Autre terrain du MRN (Faune et SEPAQ)
- 49 Refuge biologique désigné et Forêt d'expérimentation
- 50 Réserve écologique
- 51 Terrain vacant du MDDELCC
- 52 Eaux (lacs importants,fleuve et réservoir)
- 53 Réserve aquatique et/ou Habitat floristique menacé
- 54 Réserve de biodiversité
- 55 Projet de refuge biologique exclu de la production forestière
- 58 Forêt d'expérimentation et Refuge biologique en projet
- 59 Refuge biologique désigné
- 66 Forêt d'expérimentation
- 80 Érablière acéricole en territoire forestier résiduel (TFR)
- Ilots vieillissement
- Ilots vieillissement

CN / - Chemin numéroté
CR - Corridor routier

R1450-10
Cap_Port_Reg :
0-0-0

Zec Boullé

15

59

Chemin de Casey

VI - Site de villégiature isolé

Lac Crépons
Lac Olive
Lac Chaise
Lac du Fauteuil
Lac du Sable
Lac du Calumet
Lac Hastel
Lac Laroche
Lac du Camp
Lac Garceau
Lac Corner
Lac Gournay
Lac Akonapwehikan
Lac Guibles
Lac Matci Matte

1:25 000

Forêts, Faune et Parcs
Québec

Carte préparée par : Frédéric Joubert ing.f.

\\se165c\commun\PAFI\consultations\2018\rencontres_mesures_harmonisation\

PAFIO 2018-2020
06252_ZECBoulle4_cheminCasey_contraintesCaseyV3_sudB
Secteurs chemin Casey et contraintes_Casey version 3 sud B

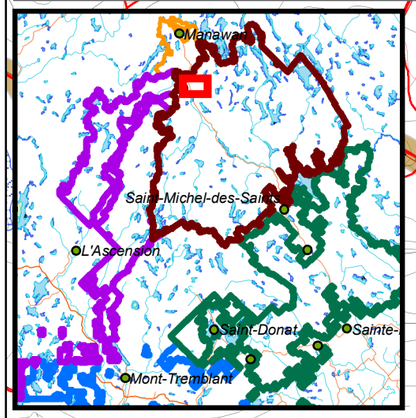

PAFIO 2018-2020 UG 62

Chemin_CaseyPC2

Traitement planifié
- CPPTM
- CPRS
- RPLB_700

Consultation_publique2018
- Travaux de récolte soumis à la consultation publique PAFIO 2018
- Réseau principal PAFI_Lanaudière_062
- Territoires fauniques structurés

sentiers motoneige Lanaudière FCMQ

CATÉGORIE
- sentiers Trans-Québec
- sentiers régionaux
- sentiers locaux
- sentiers non-subventionnés
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 15 - Contraintes particulières

- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 02 - Emprise de chemin
- 15 - Contraintes particulières
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 05 - Autres lisières boisées
- 06 - Corridor routier
- 08 - Aucune récolte permise entre le 1er mars et le 31 août
- 17 - Aucune récolte permise entre le 16 mars et le 31 août aucune utilisation de pesticide ou phytocide
- 15 - Contraintes particulières
- 30 - Pas d'exploitation ou d'aménagement de sablière

Mode_de_Gestion

Modes de gestion
- 06 Forêt d'expérimentation sur Unité d'aménagement (UA)
- 07 Forêt d'enseignement et de recherche (FER)
- 10 Érablière acéricole (production mixte) sur UA
- 12 Territoire forestier résiduel (TFR) sous Convention de gestion territoriale (CGT)
- 15 Écosystème forestier exceptionnel désigné (EFE)
- 40 Parc national québécois
- 41 Autre terrain du MRN (Faune et SEPAQ)
- 49 Refuge biologique désigné et Forêt d'expérimentation
- 50 Réserve écologique
- 51 Terrain vacant du MDDELCC
- 52 Eaux (lacs importants,fleuve et réservoir)
- 53 Réserve aquatique et/ou Habitat floristique menacé
- 54 Réserve de biodiversité
- 55 Projet de refuge biologique exclu de la production forestière
- 58 Forêt d'expérimentation et Refuge biologique en projet
- 59 Refuge biologique désigné
- 66 Forêt d'expérimentation
- 80 Érablière acéricole en territoire forestier résiduel (TFR)
- Ilots vieillissement
- Ilots vieillissement

CR - Corridor routier

Chemin de Casey

Zec Boullé

VI - Site de villégiature isolé

ST Station de mesure

SK - Site faunique d'intérêt

Lac de la Source
Lac de la Courge
Lac du Buisson
Lac du Pimen
Lac Capitaine
Lac du Bocage
Lac du Milieu
Lac du Bosquet
Lac de la Pitoune
Lac Fer à Cheval
Lac du Button
Lac du Boisé
Lac Charles
Lac Turc
Lac du Mousse
Lac Bibite
Lac de la Tour
Lac du Second
Lac du Matelot

Forêts, Faune et Parcs Québec

1:20 000

Carte préparée par : Frédéric Joubert ing.f.